

Demande de césure

Références législatives :

[Art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : « A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. »

[Code de l'éducation : articles D611-12 à D611-20](#) définissant la période de césure et ses modalités.

Attention, la césure s'adresse uniquement aux étudiants inscrits en formation initiale.

Procédure de demande de césure :

1. Le doctorant complète ce formulaire et le soumet successivement pour avis et signature aux personnes suivantes : le directeur de thèse, le représentant de l'établissement partenaire uniquement si la thèse fait l'objet d'une convention de cotutelle internationale, l'employeur uniquement si le doctorant est employé par une autre structure que l'Université de Limoges pour financer sa thèse.
2. Le doctorant transmet le formulaire au gestionnaire de son Ecole Doctorale, accompagné toute pièce ou justificatif apportant un éclairage sur le projet.
3. Le gestionnaire de l'Ecole Doctorale recueille l'avis du Directeur de l'Ecole Doctorale et la décision du Chef d'établissement.
4. Le gestionnaire de l'Ecole Doctorale notifie la décision au doctorant et l'informe de la suite des démarches à effectuer pour finaliser l'inscription administrative.
5. Le doctorant procède à son inscription administrative dans ADUM.

1- DOCTORANT

NOM : **Prénom :**

1^{ère} année d'inscription en thèse : ____/____/____

Ecole Doctorale :

SI - SCIENCES ET INGENIERIE

BCS OMEGA LIM - BIOLOGIE, CHIMIE, SANTE

GIO - GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS ET DES ORGANISATIONS

LSHS - LITTÉRATURE, SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Unité de recherche :

Durée de la césure : *A noter que le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs* du ____/____/____ au ____/____/____

Motif de la demande de césure :

- formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle le doctorant est inscrit
- expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- engagement de service civique en France ou à l'étranger,
- projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Argumentaire motivant la demande de césure : *préciser la nature du projet, les objectifs et les modalités de mise en œuvre :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- AVIS DIRECTEUR DE THESE CONCERNANT CETTE DEMANDE DE CESURE

NOM et Prénom :

Avis motivé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : Signature directeur de thèse :

3- AVIS DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE uniquement si la thèse fait l'objet d'une convention de cotutelle internationale

Etablissement partenaire :

Représenté par :

Avis : favorable

défavorable > précisez le motif de l'avis défavorable :

Date : Signature :

4- ACCORD DE L'EMPLOYEUR uniquement si le doctorant est employé par une autre structure que l'Université de Limoges pour financer sa thèse

Etablissement employeur :

Avis : favorable

défavorable > précisez le motif de l'avis défavorable :

Date : Signature et cachet :

5- AVIS DIRECTEUR DE L'ECOLE DOCTORALEAvis : favorable défavorable > précisez le motif de l'avis défavorable :

Date : Signature directeur ED :

6- DECISION CHEF D'ETABLISSEMENTAvis : favorable défavorable > précisez le motif de l'avis défavorable :

Date : Signature :

NB : Si la demande de césure est acceptée, le doctorant devra s'acquitter des droits d'inscription au tarif et dans les délais en vigueur pour l'année universitaire en cours.